



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren  
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police  
Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantonali di giustizia e polizia

## Informations de la séance du Comité de la CCDJP du 31 janvier 2020

*Participants : Urs Hofmann (CdE, président ; AG), Béatrice Métraux (CdE, vice-présidente ; VD), Baschi Dürr (CdE, vice-président ; BS), Fredy Fässler (CdE, SG), Jacqueline Fehr (CdE, ZH), Karin Kayser-Frutschi (CdE, NW), Alain Ribaux (CdE, NE), le cdt Stefan Blättler (président CCPCS), Roger Schneeberger (secrétaire général CCDJP), Alain Hofer (secrétaire général adj. CCDJP), Claudio Stricker (collaborateur scientifique SG CCDJP), Barbara Jäggi (Secrétariat SG CCDJP).*

*Excusé : Norman Gobbi (CdE TI)*

### Projet de stratégie de communication sur le thème de la violence domestique

Le Comité CCDJP a pris connaissance du projet de stratégie de communication sur le thème de la violence domestique. Selon lui, il convient de veiller à bien harmoniser le contenu avec la Confédération et avec les travaux menés dans le cadre de la surveillance électronique. Le Comité attend de disposer de l'état des lieux des différentes possibilités d'application de la surveillance électronique avant de réexaminer, lors de sa séance de juin 2020, les contenus que devrait intégrer une communication active en matière de violence domestique.

### Montant de l'indemnité IKAPOL

En janvier 2015, le Comité CCDJP a décidé, une fois les travaux relatifs à la convention sur la coopération policière achevés, de charger la CCPCS d'élaborer des propositions en vue d'une éventuelle adaptation de l'indemnité IKAPOL. Lors de sa séance du 31 janvier 2019, le Comité est cependant parvenu à la conclusion qu'il souhaitait maintenir le montant de l'indemnité à 600 francs. Ce sujet revêtant toutefois une importance nationale et pouvant avoir des conséquences financières considérables, il incombera à la CCDJP de statuer définitivement sur la question lors de son Assemblée du printemps prévue le 2 avril 2020.

### Suicide assisté en privation de liberté ; résultats de la consultation et suite de la procédure

Le Comité CCDJP a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation menée auprès des concordats sur l'exécution des peines et des mesures concernant le document-cadre sur l'assistance au suicide en exécution des peines et des mesures. Il constate que les participants s'accordent tous à dire que le choix du moment de sa mort est un droit à l'autodétermination auquel les personnes détenues peuvent également prétendre, et que les trois concordats saluent donc le fait que l'assistance au suicide en exécution des peines et des mesures soit réglementée de manière uniforme à l'échelle de la Suisse. Les questions de contenu et de procédure en suspens doivent être clarifiées ces prochains mois.

### Aide aux victimes : prolongation de l'aide immédiate pour les séjours en maison d'accueil pour femmes

Le Comité CCDJP s'associe à la CDAS pour recommander aux cantons de prolonger l'aide immédiate accordée par l'aide aux victimes pour les séjours dans des hébergements d'urgence et des refuges (généralement des maisons d'accueil pour femmes) à un minimum de 35 jours. Davantage de ressources et de temps pourront ainsi être consacrés à la stabilisation et au rétablissement des victimes ainsi qu'à la recherche de solutions viables pour la suite. Une lettre de recommandation cosignée par la CCDJP et la CDAS sera adressée aux cantons dans le courant du mois.

### Projet d'optimisation de l'administration numérique ; prise de position du Comité CCDJP

Le Comité CCDJP est favorable au projet « Optimisation de l'administration numérique », dont l'objectif est d'élaborer des solutions permettant à la Confédération, aux cantons et aux communes d'accroître l'efficacité du pilotage et de la coordination stratégique de leurs activités, initiatives et projets de transformation numérique. Il s'agira prioritairement de relever ensemble les défis

transversaux que sont la planification et la coordination des projets législatifs, la réglementation de l'échange électronique des données entre les autorités, la définition de normes contraignantes en matière de sécurité des données, la création de services de base nationaux (p. ex. l'identité électronique) et l'encouragement de l'innovation.

### **Révision du code de procédure pénale ; arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 3 décembre 2019**

Le Comité CCDJP prend acte du fait qu'en vertu de l'arrêt de la CEDH du 3 décembre 2019, le code de procédure pénale ne suffit pas comme base légale pour ordonner une détention pour des motifs de sûreté dans une procédure ultérieure (p. ex. lors de la prolongation de mesures). L'actuelle révision du CCP permettra de résoudre ce problème. Dans l'intervalle, il convient d'attirer l'attention de la Commission juridique du Conseil national sur la problématique et son urgence, afin que la base légale puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. En parallèle, il faudra informer les responsables compétents des offices cantonaux d'exécution des peines de ce dossier et aborder le sujet avec la Confédération dans le cadre du prochain organe de contact DFJP-CCDJP.

### **Prise de position du Comité CCDJP sur les projets mis en consultation**

#### *Approbation de l'accord de coopération découlant des décisions Prüm*

Le Comité CCDJP exprime son accord de principe, sous réserve de la prise de position attendue de la CCPCS.

#### *Modification de la LEI concernant la mise en œuvre du plan d'action « Gestion intégrée des frontières »*

Le Comité CCDJP se prononcera sur la base de la position de l'ASM et de la CCPCS et en tenant compte de l'avis de la CDC et de la CDAS.

#### *Reprise et mise en œuvre du règlement de l'UE sur Frontex*

Le Comité CCDJP est favorable à une nette hausse de la rémunération des membres des corps de police détachés et exprimera son avis en tenant compte de la position de la CCPCS, de la CdC et de la CG MPS.

#### *Révision du droit des fondations*

Après discussion avec la CPS, le Comité CCDJP renonce à prendre position.

Le 3 février 2020  
07.06.01.07.01/cst